

Le groupe de travail en matière d'arbitrage (officiellement le Conseil consultatif national des officiels) a révisé le CODE VESTIMENTAIRE. Celui-ci décrit les vêtements que doivent porter les arbitres et dans quelles circonstances ils sont autorisés à les porter.

L'importance de la mise à jour du code vestimentaire a été rendue nécessaire afin de favoriser l'uniformité et de s'assurer que tous les arbitres se conforment à la politique.

Obtenir une accréditation n'est pas un parcours facile, mais une fois obtenue, vous êtes un "ARBITRE PROFESSIONNEL". Pickleball Canada s'attend à ce que vous agissiez comme tel tout en ayant une présentation PROFESSIONNELLE, que ce soit en service ou non! Vous devez également savoir que lorsque vous êtes en uniforme, vous êtes soumis au code de conduite de Pickleball Canada et à ses politiques.

Bien que chaque arbitre soit responsable de son apparence et du respect de la politique, les arbitres en chef des tournois sont chargés de s'assurer que celle-ci est respectée. Notez aussi qu'une attention particulière doit aussi être accordée à la prise de photographies. Une photographie qui présente des arbitres dont la tenue vestimentaire n'est pas conforme à la politique, ne doit pas être diffusée sur les médias sociaux ou dans tout autre moyen de communication.

Adressez vos questions ou commentaires au responsable des arbitres de votre province ou à son représentant.

J'espère que cette information sera considérée comme une étape positive dans la promotion de notre profession et que les préférences individuelles pourront être mises de côté.

Je vous rappelle que les vêtements d'arbitre de Pickleball Canada sont maintenant disponibles sur le site internet à l'adresse suivante:

<https://pickleballcanada.secure-decoration.com/page/officials>



Alan Thomson  
Pickleball Canada  
Responsable des officiels

**PICKLEBALL CANADA**  
**CODE VESTIMENTAIRE DE L'ARBITRE**  
**Politique**

**ARBITRES CERTIFIÉS** - (HOMMES ET FEMMES)

POLO (à rentrer dans le vêtement du bas en tout temps)

- Polo blanc d'arbitre certifié de Pickleball Canada avec la mention « Arbitre certifié » sous le logo de PC et ARBITRE inscrit au dos ou le polo de USA Pickleball.

PANTALON/BERMUDA

- Noir, style « de ville ». Pas de cargo ou de survêtement.
- Bermuda: longueur acceptable - entre 20 et 28 cm (8 - 11 pouces).
  - Pas plus de 10 cm (4 pin) au-dessus des genoux.

JUPE ET JUPE-CULOTTE (Femmes)

- Noir, style « de ville ». Pas de cargo ou de survêtement.
- Longueur acceptable - entre 20 et 28 cm (8 - 11 pouces).
  - Pas plus de 10 cm (4 pin) au-dessus des genoux.

CHAUSSURES

- Chaussures de course noires ou blanches.
  - Noir obligatoire sur le terrain central ou les terrains en diffusion continue (*streaming*).
  - Blanc uniquement avec un bermuda/jupe/jupe-culotte.

BAS

- Couleur unie assortie à la chaussure, à la cheville.
- Bas de compression - seulement sous un pantalon.

CHAPEAU (Si porté : logo PC ou aucun logo)

- Blanc.
- Casquette de type baseball.
- Visière.
- À large bord.

MANTEAU/VESTE

- Noir ou blanc. Logo PC à l'avant et ARBITRE inscrit au dos (uni sans logo est accepté).

SAC À BALLES/ÉQUIPEMENT OU POCLETTE

- Un sacs noir est recommandé pour transporter l'équipement nécessaire.
- De préférence avec une ceinture noire .
- Sac/pochette à porter sur les côtés ou dans le dos, mais PAS à l'avant.
- Si le port à la ceinture n'est pas possible, utiliser un petit sac d'équipement qui peut être accroché à la clôture derrière la position d'arbitre.

**ARBITRES DE NIVEAU 1 ET 2 - (HOMMES ET FEMMES)**

Identique aux arbitres certifiés à l'exception des différences suivantes :

POLO (à rentrer dans le vêtement du bas en tout temps)

- Polo aux couleurs provinciales avec le logo provincial et celui des commanditaires approuvés.
- Polo blanc de PC avec le logo PC à l'avant et ARBITRE inscrit au dos.

## **CANDIDATS - (HOMMES ET FEMMES)**

### **TOURNOIS OU ÉVALUATION**

- Des vêtements blancs et noirs pour s'apparenter au code vestimentaire de Pickleball Canada est à privilégier ou tout autre vêtement PC approprié.

### **CODE VESTIMENTAIRE- AUTORISATION D'UTILISATION**

#### **QUAND L'APPLIQUER OU PAS**

#### **TOURNOI SANCTIONNÉ**

- Porter la cocarde d'accréditation de Pickleball Canada et l'uniforme comme détaillé dans le code vestimentaire ci-dessus.

#### **TOURNOI NON-SANCTIONNÉ** (organisé par un club affilié, organisation caritative, OBNL, etc.)

- Porter l'uniforme comme détaillé dans le code vestimentaire ci-dessus.
- Ne PAS porter la cocarde d'accréditation de PC.

#### **TOURNOI ORGANISÉ PAR UNE ENTREPRISE PRIVÉE** (i.e. à but lucratif)

- Ne PAS porter les vêtements officiels.
- Ne PAS porter la cocarde d'accréditation de PC.

#### **SESSION OFFICIELLE DE FORMATION OU D'ÉVALUATION DE PICKLEBALL CANADA**

- Porter la cocarde d'accréditation de PC et l'uniforme comme détaillé dans le code vestimentaire ci-dessus.

#### **CONSOMMATION D'ALCOOL**

- La consommation d'alcool ou de drogues n'est PAS autorisée lorsque vous portez l'uniforme. Apportez avec vous un vêtement de rechange!

#### **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- Tous les vêtements doivent être de bonne qualité et d'apparence professionnelle. Les vêtements de sport ou décontractés (pantalons cargo) ne sont pas autorisés.
- Les logos de fabricants ne doivent pas être visibles sur aucun vêtement, sauf ceux des commanditaires approuvés, qu'ils soient nationaux ou provinciaux. Les logos sur les chaussures doivent être aussi discrets que possible.
- Les vêtements doivent être maintenus propres et en bon état, y compris les chaussures.
- Les cocardes d'accréditation doivent être portées sur le vêtement le plus extérieur, à la poitrine droite.
- Les polos, tant pour les femmes que pour les hommes, doivent être rentrés en tout temps dans le vêtement du bas.
- Les manteaux ou vestes doivent être zippés au trois-quarts et ne jamais être portés ouverts.
- L'utilisation de sous-vêtements chauds est acceptée en autant qu'ils sont de la couleur appropriée (noir ou blanc) et qu'ils ne dépassent pas de la couche extérieure.
- Les manchons de bras noirs ou blancs peuvent être utilisés pour la protection contre les rayons UV.
- L'utilisation d'un sac à balles est recommandée, mais il doit être porté sur les côtés ou à l'arrière et non à l'avant. Les arbitres doivent tenir compte de leur apparence générale et déterminer si un sac ou une pochette convient ou si un sac d'équipement serait plus approprié.

- La pince numérotée ne doit pas être placée sur les rebords du chapeau ou le revers de la chemise ou du manteau.

**Rappelez-vous:** Notre travail exige de porter attention aux détails. Cela s'applique également au respect du code vestimentaire de Pickleball Canada !